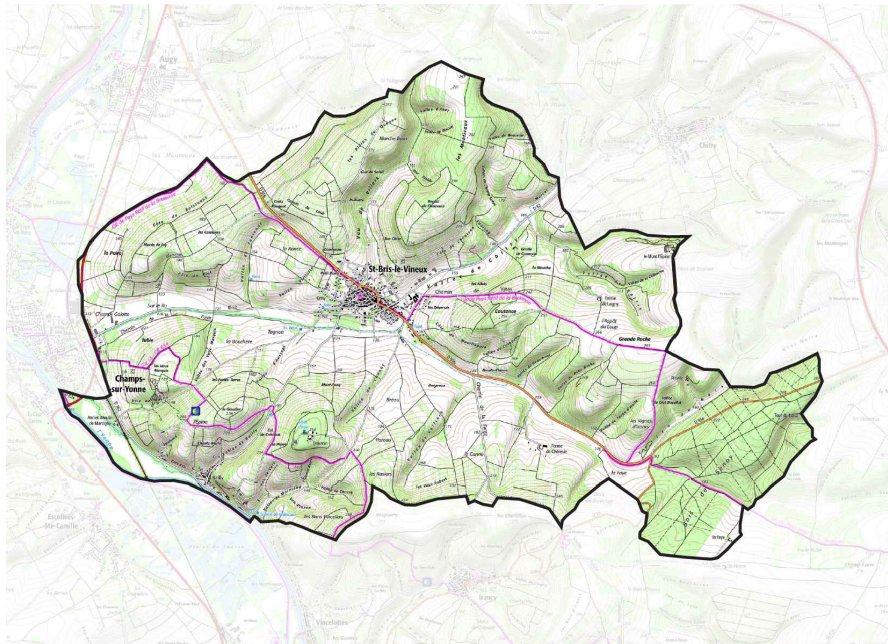




COMMUNE DE SAINT-BRIS-LE-VINEUX (89)

## Plan Local d'Urbanisme



**PIECES ADMINISTRATIVES**  
Recensement des différentes procédures





communauté  
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230629-DEL2023\_0107-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023-107

**OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Bris-le-Vineux - Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme**

**SEANCE DU 29 JUIN 2023**

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 22 juin 2023, s'est réuni le 29 juin 2023 à 09 h 00 à la salle du Pôle Rive Droite - 16-18 avenue de la Résistance à Auxerre, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

### ***Nombre de membres***

*En exercice : 64*

*Présents : 51*

*Votants : 60 dont 9 pouvoirs*

Etaient présents : Crescent MARAULT, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Sylvie DUMESNIL, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Pierre FERRIER, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Anne GUYNOT DAHLEM, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Patrick PICARD, Sylvie PREAU, Rémi PROU-MELINE, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Patricia VOYE, Farah ZIANI

Absents représentés par leur suppléant : Stéphane ANTUNES par Anne GUYNOT DAHLEM, Christian BOULEY par Sylvie DUMESNIL, Frédéric PETIT par Pierre FERRIER, Stephan PODOR par Patrick CROS.

Pouvoirs : Céline BÄHR à Philippe VANTHEEMSCHE, Jean-Luc BRETAGNE à Michel BOUBOULEIX, Gérard DELILLE à Arminda GUIBLAIN, Olivier FELIX à Christophe BONNEFOND, Sophie FEVRE à Mani CAMBEFORT, Isabelle JOAQUINA à Emmanuelle MIREDDIN, Souleymane KONÉ à Vincent VALLÉ, Laurent PONROY à Pascal HENRIAT, Maryline SAINT ANTONIN à Carole CRESSON GIRAUD

Absents non représentés : Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Bernard Riant, Yves VECTEN

Secrétaire de séance : Francis HEURLEY





communauté  
de l'auxerrois

**Rapporteur : Christophe BONNEFOND**

Monsieur Christophe Bonnefond, 1er Vice-président en charge des infrastructures, de l'habitat, des aménagements publics et des travaux, rappelle au conseil communautaire les conditions dans lesquelles le projet de plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Bris-le-Vineux a été élaboré et à quelle étape de la procédure le projet se situe. (code de l'urbanisme et notamment les articles L151-1 à L154-4 et R151-1 à R153-22).

Le conseil municipal de la commune de Saint-Bris-le-Vineux a délibéré le 02 avril 2015 pour prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme.

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a délibéré le 23 mars 2017 pour accepter la reprise de la procédure d'élaboration du PLU de Saint-Bris-le-Vineux.

Le conseil municipal de Saint-Bris-le-Vineux a délibéré le 06 avril 2017 pour autoriser la reprise de la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Les comptes rendus des conseils municipaux de la commune de Saint-Bris-le-Vineux des 07 décembre 2021 et 29 mars 2022 relatent le débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable.

Le conseil communautaire a débattu les 16 décembre 2021 et 31 mars 2022 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Bris-le-Vineux.

En date du 29 septembre 2022, le conseil communautaire a arrêté le projet de PLU de la commune de Saint-Bris-le-Vineux et a tiré un bilan favorable de la concertation.

L'ensemble des personnes publiques associées a été invité à émettre un avis sur le projet arrêté par courrier en date du 24 octobre 2022. Elles ont ensuite été invitées à échanger sur l'ensemble des remarques et des réponses apportées par la collectivité.

En date du 04 février 2023, la Mission Régionale d'Autorité environnementale, a émis un avis positif accompagné de recommandations auxquelles il a été répondu dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a pris un arrêté en date du 08 mars 2023 soumettant le projet de PLU arrêté à l'enquête publique.

L'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Bris-le-Vineux, s'est déroulée du 03 avril 2023 au 09 mai 2023 inclus, soit durant 37 jours consécutifs. A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de PLU sans réserve, mais assorties de deux recommandations :

- La prise en compte des recommandations de la MRAe. Ces demandes portaient pour partie sur des précision à apporter sur certains éléments (précision sur les calculs de surface, inscription de périmètres sur les plans, compléments d'information...) et pour partie sur des mesures qui sont en cours d'études mais n'étaient pas assez avancées pour être présentées ou



**communauté  
de l'auxerrois**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 089-200067114-20230629-DEL2023\_0107-DE



relevant de documents indépendants du PLU (mesures de lutte contre la vacance intégrées au PLH par exemple).

Ces demandes, au même titre que l'ensemble des demandes formulées par les Personnes Publiques Associées, on fait l'objet d'une réponse et d'une prise en compte dans le cadre des réponses apportées par la collectivité,

- La prise en compte des demande formulées par deux administrées qui souhaitent voir passer des parcelles en zone constructible à destination d'habitat (zone U). Comme indiqué dans les réponses de la collectivité, il a été fait le choix de laisser ces parcelles en zone AC, c'est à dire constructible mais à destination des seules activités agricoles afin de préserver les capacités de développement des activité agricoles sur la commune et de ne pas accentuer les conflits d'usage entre les activités agricoles et résidentielles.

Au vu des réponses apportées aux avis émis sur le Plan Local d'Urbanisme, le dossier du projet de Plan Local d'Urbanisme proposé pour approbation ainsi que les mémoires en réponse aux avis des Personnes Publiques Associées et aux remarques survenues pendant l'enquête publique, sont annexés à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- De ne pas retenir les deux recommandations du commissaire enquêteur ;
- D'approuver le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Bris-le-Vineux tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- De tenir le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Bris-le-Vineux approuvé, à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois, à la mairie de Saint-Bris-le-Vineux ainsi qu'à la préfecture ;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

**Vote du conseil communautaire :**

- voix pour : 58
- voix contre : 0
- abstentions : 2 Florence LOURY, Denis ROYCOURT
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 4 Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET, Bernard Riant, Yves VECTEN.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 05.07.23